

Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

# einzA mix Samtacryl Sprayfinish, Basis 3

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

peintures décoratives

#### Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13 30179 Hannover

#### Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

# Identification de distributeur

#### Adresse

Josef Dolder AG Lerchentalstraße 17 9016 St. Gallen

 N° de téléphone
 +41 71 282 22 66

 N° Fax
 +41 71 282 22 55

 e-mail
 info@josefdolder.ch

# Identification de distributeur

#### Adresse

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG

Uttigenstraße 120

3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429 e-mail info@seg.swiss

#### Identification de distributeur

# Adresse

Verbano Color SA Via della Posta 6943 Bioggio

 N° de téléphone
 +41 91 60 56 344

 N° Fax
 +41 91 60 56 345

 e-mail
 info@verbanocolor.ch

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

\_

# Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

# 2.3 Autres dangers

**Evaluation PBT** 

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

# 3.2 Mélanges

**Composants dangereux** 

N°	Dénomination de la	substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
	Index / REACH			
1	dioxyde de silicium	, preparé par voie chimique		
	7631-86-9	-	< 2,50	% en
	231-545-4			poids
	-			
	01-2119379499-16			
2	(2-MÉTHOXYMÉTH	YLETHOXY)PROPANOL		
	34590-94-8	-	< 2,50	% en
	252-104-2			poids
	-			
	01-2119450011-60			
3	1,2-benzisothiazol-	3(2H)-one	cf. note bas de page (1)	



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

	1	1			
	2634-33-5	Acute Tox. 4*; H302	<	0,05	% en
	220-120-9	Eye Dam. 1; H318			poids
	613-088-00-6	Skin Irrit. 2; H315			
	-	Skin Sens. 1; H317			
		Acute Tox. 2; H330			
		Aquatic Acute 1; H400			
		Aquatic Chronic 2; H411			
4	1-oxyde de pyridin	e-2-thiol, sel de sodium			
	3811-73-2	EUH070	<	0,10	% en
	223-296-5	Acute Tox. 4; H302			poids
	613-344-00-7	Acute Tox. 3; H311			
	-	Acute Tox. 3; H331			
		Skin Irrit. 2; H315			
		Skin Sens. 1; H317			
		Eye Irrit. 2; H319			
		STOT RE 1; H372			
		Aquatic Acute 1; H400			
		Aquatic Chronic 2; H411			
5	Mélange de: 5-chlo	oro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-			
	isothiazol-3-one (3				
	55965-84-9	Acute Tox. 2; H310	<	0,0015	% en
	-	Acute Tox. 2; H330			poids
	613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301			
	-	Aquatic Acute 1; H400			
		Aquatic Chronic 1; H410			
		EUH071			
		Eye Dam. 1; H318			
		Skin Corr. 1C; H314			
		Skin Sens. 1A; H317			
	1.1.1	THE CELLS COLORS COLORS			

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16. (\*,\*\*,\*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008) (1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentairement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
4	-	-	M = 100	-
5	В	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6%	M = 100	M = 100

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
4	H372
	-: système nerveux : -

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

# Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

# Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

# Après contact cutané



Nom commercial: einzA mix Samtacryl Sprayfinish, Basis 3

Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

# Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

# Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

# Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ouautres sources d'ignition, et posséder un équipment électrique protégé. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

# Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

# Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

# Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chimique	7631-86-9		231-545-4	
	MAK (SUVA)				
	Kieselsäure, amorphe kolloidale /				
	Silice, colloïdale amorphe				
	VLE (8h)	4 e	mg/m³		
	Remarque/s	SSC			
2	(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL	34590-94-8		252-104-2	
	2000/39/EC				
	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol				
	VLE (8h)	308	mg/m³	50	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensilibisateur	Skin			
	MAK (SUVA)				
	Dipropylenglykolmethylether (Isomerengemisch) /				
	Oxyde de dipropylèneglycolméthyle (mélange d'isomères)				
	VLE (courte durée)	300	mg/m³	50	ppm
	VLE (8h)	300	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s			als Dampf und	
				eut être prése	
		forme de vap	eur et d'aéros	ol en même tei	mps

# 8.2 Contrôle de l'exposition



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

# Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

# Equipement de protection individuelle

#### **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

#### **Divers**

Point d'éclair

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

# Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	<u> </u>			
Etat d'agrégation				
liquide				
Etat				
liquide				
Couleur				
Suivant le nom du produit				
Odeur				
caractéristique				
pH				
Valeur		7,3	- 8,1	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition				
	l onv		100	°C
Valeur	env.		100	C
Point de fusion/point de congélation				
Donnée non disponible.				
Température de décomposition				
Donnée non disponible.				



Nom commercial: einzA mix Samtacryl Sprayfinish, Basis 3

Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

Non		

# Température d'inflammation

Donnée non disponible.

# Propriétés comburantes

Non applicable

# Inflammabilité

Non applicable

# Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

# Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

# Pression de vapeur

Valeur < 100 hPa
Température de référence 50 °C

# Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

#### Densité relative

Donnée non disponible.

# Densité

Valeur 1,10 - 1,12 g/cm³
Température de référence 20 °C
Méthode DIN 51757

# Solubilité dans l'eau

Remarque/s miscible

# Solubilité

Donnée non disponible.

# Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

# Viscosité cinématique

Valeur Température de référence	2300	-	2600 20	mPa*s °C
Méthode	DIN 53019			

# Essai de séparation des dissolvants

Non applicable

# Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

# 9.2 Autres informations

#### **Autres informations**

Donnée non disponible.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

# 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

#### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

#### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Donnée non disponible.

# Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

# Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible.

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

# Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

# 11.2 Informations sur les autres dangers



Nom commercial: einzA mix Samtacryl Sprayfinish, Basis 3

Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

#### **Autres informations**

Donnée non disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les po	oissons (	(aigüe)	۱
---------------------	-----------	---------	---

Donnée non disponible.

# Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

# Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

# Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

# Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

# Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

# 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT	et vPvB
Nom du produit	
einzA mix Samtacryl Sprayfinis	h, Basis 3
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas
	vPvB.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

# 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

# 12.8 Autres informations

#### **Autres informations**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 01 11\*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

# **Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

# Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

# Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

# Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5	75
3	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one;	55965-84-9	-	75
	2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
4	triéthylamine	121-44-8	204-469-4	75

# DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions in	ndustrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Teneur en VOC	3,10 %



Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: d, type:

(Wb) à base d'eau = 130 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 130 g/l

# **Prescriptions nationales**

#### **Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

# Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH070 Toxique par contact oculaire.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315
 H317
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318
 H319
 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319
 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions

aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un

calcul poids/poids.

# Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



Nom commercial: einzA mix Samtacryl Sprayfinish, Basis 3

Code produit: 0071581

Version actuelle: 10.3.2, établi le: 16.05.2025 Version remplacée: 10.3.1, établi le: 18.10.2024 Région: CH

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653602